

Bruxelles, le 8 octobre 2025
(OR. en)

13144/25
COR 1
PV CONS 46
AGRI 441
PECHE 281
PARLNAT

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)
22 et 23 septembre 2025

Dans le document ST 13144/25 INIT, à la page 2, le point 2, b), 2 doit se lire comme suit:

2. Approbation des points "A"

- b) Liste des délibérations législatives** (délibération publique 12942/25
conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur
l'Union européenne)

Environnement

- 2. Règlement relatif à la prévention des pertes de granulés
plastiques en vue de réduire la pollution par les
microplastiques**  12677/25 + ADD 1
9047/25 + ADD 1
ENV
*Adoption de la position du Conseil en première lecture et de
l'exposé des motifs du Conseil*
approuvé par le Coreper (1^{re} partie) le 17 septembre 2025

Le Conseil **a adopté** sa position en première lecture, conformément à l'article 294,
paragraphe 5, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ainsi que l'exposé des
motifs du Conseil (base juridique: article 192, paragraphe 1, du TFUE), l'Allemagne
s'abstenant.

Les déclarations relatives à ce point figurent en annexe.

-
-  Première lecture
 Sur la base d'une proposition de la Commission
-